

Aménagement d'une « passe à poissons » dans le Glaney à Romont



Au cours du siècle dernier, de nombreux cours d'eau suisse ont été fortement dénaturés. Le morcellement résultant d'ouvrages tels que barrages, seuils, passages sous route ou mise sous tuyaux, menace l'existence de nombreuses espèces aquatiques, particulièrement les poissons. Ceux-ci utilisent généralement différents habitats au cours de leur cycle de vie. La libre circulation entre les divers milieux, notamment les migrations et l'accès aux zones de reproduction sont l'une des conditions essentielles à leur survie. La renaturation des cours d'eau et la suppression ou l'assainissement d'obstacles à la migration sont les principales mesures de protection durable pour la sauvegarde de ces populations.

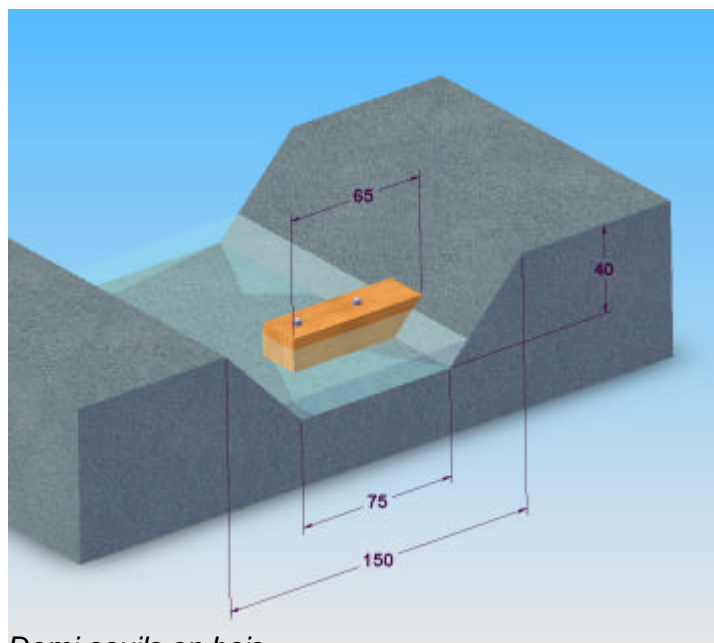
Dans ce but, nous avons réalisé un aménagement favorisant la migration des poissons dans le ruisseau du « Glaney » à Romont. Ce cours d'eau passant sous la route cantonale 400m en amont de son embouchure, se compose, d'un profil uniforme trapézoïdal en béton sans aucune aspérité ni seuils, sur une longueur de 80m. Avec des vitesses d'écoulement élevées ($>1\text{m/s}$), sans aucune zone de repos ainsi qu'une faible profondeur d'eau ($<3\text{cm}$), ce canal est infranchissable pour la plupart des poissons.



Chenal avant l'aménagement

Afin d'améliorer cette situation, des demi-seuils ont été fixés en alternance le long de ce chenal. Le but étant d'augmenter la hauteur d'eau, de diminuer la vitesse d'écoulement et de créer des zones de repos tout le long du parcours.

Les demi-seuils en bois (20x15x65cm) sont assemblés à l'aide de deux tiges filetées M20 et de chevilles à frapper fixées dans le fond du chenal en béton. L'ensemble est maintenu et vissé au sol à l'aide de deux écrous et rondelles.



Demi-seuils en bois

Les demi-seuils ont été placés en alternance approximativement tout les 6 mètres. Lors de la mise en place au mois d'octobre 2004, une augmentation du niveau d'eau de 6cm en moyenne a été observée et la vitesse d'écoulement a été diminuée considérablement. En aval de chaque seuil sur une distance de plusieurs mètres, le courant est fortement ralenti créant ainsi des zones de repos.



Chenal après l'aménagement

Des contrôles périodiques ont démontré que cet aménagement est robuste, n'entrave pas l'écoulement du cours d'eau et devrait fonctionner de nombreuses années.

Cet exemple illustre bien les possibilités simples et généralement peu onéreuses (moins de 500.- CHF pour cet aménagement) à mettre en place afin de favoriser l'accès et la libre circulation de la faune aquatique.

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre gratitude à toutes les personnes qui ont participées à ce projet, tout particulièrement à La Fédération Fribourgeoise des Sociétés de Pêche pour les démarches administratives et le financement, au service d'entretien des routes cantonales pour la mise à disposition de son personnel lors de la pose des seuils, à la commune de Romont ainsi qu'aux autorités cantonales pour leurs aimables autorisations.

Pour l'Association « La frayère »
le 28/11/2005 D. Schlunke & P. Vonlanthen